



Règlement intérieur du séjour

ACCUEIL

L'accueil du séjour se fait à partir de 13h (dans la plupart des cas) au niveau de l'hébergement. Si vous arrivez en voiture, vous pourrez accompagner votre enfant et l'aider à s'installer. Pour les enfants arrivant en train, un accueil en gare, suivi d'un transfert vers l'hébergement est organisé par nos soins.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

Une journée type commence aux alentours de 7h/8h, les enfants sont autonomes pour le réveil. Le petit déjeuner est pris en autonomie toutefois les encadrants s'assurent que chaque enfant mange en quantité suffisante. La journée est divisée suivant l'effectif présent en plusieurs créneaux d'activités. Des phases de repos ou temps calmes sont parfois imposés afin que les enfants récupèrent des entraînements. La soirée se termine vers 21h30 et les enfants sont couchés vers 22h.

VIE EN COLLECTIVITÉ

Les enfants sont soumis aux règles de vie en collectivité et se doivent de respecter les lieux communs comme les sanitaires, les douches ou tout autre pièce. Nous sommes attentifs à ce que les consignes de sécurité et de vie sociale soient bien appliquées par les enfants

SÉCURITÉ

Nos séjours font l'objet d'une déclaration (obligatoire), auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (anciennement DDJS) en séjours sportifs. Ce type de séjours sont très réglementés et encadrés par la loi, nous attachons une attention particulière à ce que l'ensemble de ces règles soient appliquées à la lettre par nos directeurs et/ou nos équipes encadrantes. Les enfants sont comptés à chaque repas, à chaque activités/entraînements et au coucher. Ils sont pointés sur le registre journalier de présence des mineurs.

HÉBERGEMENT

Le lieu du stage est adapté et agréé pour les séjours sportifs, garantissant ainsi un niveau de sécurité maximal. Il est formellement interdit de sortir de l'hébergement sans être accompagné d'un membre de l'équipe éducative. Les enfants sont répartis en chambre allant de 3 à 6 lits (suivant les hébergements). Chaque enfant dispose d'un couchage individuel et très souvent les sanitaires sont communs. Les enfants sont aussi répartis en chambre en fonction de leur tranche d'âge et les filles sont séparés des garçons, de même que les grands des petits.

L'alcool est strictement interdit, de même que la cigarette par la loi sur les stages.

RESTAURATION

Dans nos séjours sportifs, au delà de l'aspect diététique nous sommes attachés à ce que les enfants mangent à leur faim et de préférence des plats qu'ils aiment en général. Le nettoyage des tables sera demandé aux enfants.

ENCADREMENTS

Nos équipes sont composées :

- D'un directeur diplômé. Il coordonne la gestion du stage, encadre l'équipe éducatif et s'assure de la bonne exécution du séjour
- D'un ou plusieurs entraîneurs professionnels dans la discipline principale du séjour. Ces derniers faisant partie de l'équipe encadrante, ils participent à la vie du stage en dehors des plages d'entraînements.
- D'un assistant sanitaire. En charge d'apporter les premiers soins et/ou d'accompagner les enfants vers le secteur médical. Tout cela bien entendu en lien avec vous.
- D'un ou plusieurs animateurs qui assurent la surveillance des enfants, ainsi que les activités secondaires.



ENTRAINEMENT

Une tenue correspondant à la pratique de l'activité est obligatoire. Les enfants devront se soumettre aux règles de sécurité dictées par les entraîneurs. Il est fortement conseillé de se préparer physiquement avant le stage, si une période de plus de 15 jours d'inactivité précède le stage.

MÉDICAL

La fiche sanitaire de liaison est obligatoire et remis à l'assistant sanitaire de liaison en début de séjour. Ce document est confidentiel et remis en fin de séjour aux parents ou à défaut à l'enfant lui-même. Au dos de cette fiche sera indiquée tous les soins qui auront été prodigués à votre enfant. En cas de blessure d'ordre sportive, tout sera mis en place pour qu'un diagnostic soit connu au plus tôt. Si vous récupérez votre enfant avant la fin du stage pour cause de blessure, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. Attention, aucun médicament ne sera donné pendant le séjour sans ordonnance médicale, même avec votre accord oral.

PHOTOS/VIDÉOS

Si les conditions le permettent, des photos et des vidéos sont mises en ligne pendant le séjour ou sinon en fin de séjour. Un lien vers notre page facebook vous sera envoyé sur votre adresse mail pour que vous puissiez les consulter. Nous vous rappelons que conformément à nos conditions générales de vente, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de l'image de votre enfant sur nos différents supports de communication.

TRANSPORT

Nous pouvons accueillir votre enfant en gare d'arras ou lille, pour cela il vous suffit de l'indiquer sur la fiche transport. Une fois votre enfant récupéré, soit nous nous assurons que votre enfant vous prévienne bien par téléphone, ou à défaut nous vous appelons pour vous le confirmer. Pour le départ en train, nous accompagnons votre enfant jusqu'à son train et nous nous assurons qu'il monte dans le bon train. Idem, votre enfant vous prévient ou à défaut l'animateur en charge.

SANCTIONS

Si votre enfant venait à ne pas respecter le règlement intérieur et/ou les consignes de sécurité, voici l'échelle des sanctions qui sera appliquée par le directeur après concertation avec l'équipe éducative :

- Avertissement oral (retard, non respect du planning, insolence, insultes, non respect d'autrui etc...). Vous n'êtes pas prévenus mais votre enfant pourra être assigné aux tâches collectives
- Carton jaune (brimade, geste grave répété en sport, cigarette, non respect des consignes de vie en collectivité, 2ème avertissement oral sur le même thème etc...). Vous êtes prévenus par téléphone immédiatement et le séjour continue.
- Carton rouge (bagarre, vol, alcool, non respect d'une consigne de sécurité, mise en danger de la vie d'autrui, sortie nocturne, sortie de l'établissement, 2ème carton jaune sur le même thème etc...). Vous êtes prévenus par téléphone immédiatement, le directeur du séjour décide ou non d'interrompre le séjour de votre enfant, vous êtes alors tenus de venir chercher votre enfant dans les 24h.

ASSURANCES

Nous vous rappelons qu'il est conseillé que votre enfant soit assuré en responsabilité civile pour les dommages qu'il causerait à autrui. Au regard de l'activité sportive pratiquée, nous vous conseillons aussi de prendre une assurance individuelle accident. Il vous appartient également de prendre une assurance assistance voyage ou multirisque en cas d'interruption de séjour. Renseignez vous auprès de votre assureur.

VOL

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol durant le séjour. Nous sensibiliserons en début de séjour vos enfants à cette problématique. Les enfants ne sont pas autorisés à pénétrer dans une chambre en l'absence de leurs occupants (sauf autorisation de l'équipe)



ARGENT DE POCHE

20 à 30 € sont suffisants pour le séjour (glaces, boisson au bar du parc ou au distributeur boisson etc.) Chaque enfant gère son argent.

UTILISATION DES TELEPHONES

Afin de favoriser l'esprit de groupe et de vie sociale nous limiterons l'usage des téléphones portables pour une durée d'1h par jour (avant le repas du soir). Le reste du temps ils seront confiés aux encadrants

BAIGNADE

La baignade quand elle a lieu, est strictement réglementée et ne se déroule qu'en zone autorisée et surveillée, à la fois par les postes de surveillance et par notre encadrement.

SIGNATURES DES PARENTS ET DE L'ENFANT

